

INFORMATION

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

SECOND DEGRÉ

2026

5 NOVEMBRE 2025 – 14 H 30

Sommaire

1. QUELQUES GENERALITES

- a. Le mouvement national à gestion déconcentrée 2026
- b. Les dates à retenir
- c. Le dispositif d'accueil et d'information

2. LE DOSSIER : CONNEXION ET CONTENU

- a. La connexion
- b. Le contenu

3. LA SITUATION DES STAGIAIRES

- a. Les participants
- b. Des bonifications spécifiques

4. L'EXTENSION

- a. La procédure
- b. La table d'extension
- c. Un barème spécifique

5. LES BARÈMES

- a. Les bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel
 - l'ancienneté de service
 - l'ancienneté de poste
 - l'éducation prioritaire
- b. Les bonifications familiales
 - le rapprochement de conjoint
 - l'autorité parentale conjointe
 - les mutations simultanées
- c. Les demandes liées à la situation personnelle
 - les personnels BOE
 - la priorité au titre du handicap
 - le CIMM
 - les demandes présentant un caractère répété

6. LES POSTES SPÉCIFIQUES NATIONAUX DONT LES POP

- a. Les SPENAT
- b. Les POP

1. QUELQUES GENERALITES



LE MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE 2026

Le mouvement national des personnels enseignants du 2nd degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale se déroule en **2 phases**

Phase d'affectation INTERACADEMIQUE

Saisie des vœux :
du 5 au 26 novembre 2025 (midi)



Phase d'affectation INTRA-ACADEMIQUE

Saisie des vœux :
À partir de mi-mars 2026



Résultats
le 11 mars 2026
sur I-Prof
et par SMS

4 QUESTIONS SUR LE MOUVEMENT INTERACADEMIQUE

POURQUOI ?

Il détermine l'académie d'affectation à la rentrée scolaire 2026

QUI ?

- ✓ Les enseignants qui doivent avoir impérativement une affectation dans le second degré à la rentrée scolaire 2026 (stagiaires, ATER, doctorants contractuels, affectation ministérielle provisoire année 2025/2026, ...)
- ✓ Les enseignants titulaires qui veulent changer d'académie (à l'exception des personnels reconnus inaptes à leurs fonctions)
- ✓ Les enseignants qui souhaitent candidater pour un poste spécifique national (SPENAT) ou un poste à profil (POP) dans leur académie ou dans une autre académie

COMMENT ?

Saisie des vœux uniquement sur SIAM (système d'information et d'aide pour les mutations) accessible par l'application I-Prof / Services

QUAND ?

Il se déroule du 5 novembre 2025 (ouverture du serveur pour saisie des vœux) au 11 mars 2026 (affichage des résultats). Il comprend plusieurs étapes (cf diapo 6)

LES DATES À RETENIR

Du 5 au 26
novembre
2025 (midi)

Du 27
novembre au
4 décembre
2025

5 décembre
2025

Du 12 au 29
janvier 2026

11 mars 2026

SAISIE

TELECHARGEMENT

ENVOI

CONSULTATION

RESULTATS

Saisie de 31 vœux maximum correspondant aux académies demandées et éventuel dépôt d'un dossier médical auprès du pôle santé social handicap

Téléchargement par **vos soins** de votre confirmation de demande de mutation dans SIAM.
Après vérification et signature, transmission au chef d'établissement accompagnée des pièces jointes récentes

Date **limite** de réception par le rectorat des confirmations de demandes de mutation accompagnées des pj récentes transmises par le chef d'établissement
Transmission obligatoire pour validation de la participation et des barèmes

Consultation des barèmes sur SIAM pour prise en considération des éléments validés par les services du rectorat.

Demande de rectification possible par écrit jusqu'au **26 janvier 2026 minuit**

Publication des résultats sur **SIAM** et par **SMS** pour les enseignants ayant renseigné leur numéro de téléphone portable lors de la saisie de la demande

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INFORMATION



Cellule d'accueil ministérielle

du 04 au 26 novembre 2025

Du lundi au vendredi

01 55 55 44 45

Cellule d'accueil académique

du 05 novembre 2025 au 31 janvier 2026

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

02 40 37 38 39

Vos gestionnaires vous informent et vous accompagnent sur votre barème et votre stratégie de vœux

Des questions peuvent être posées à l'adresse :

mouvement2Dpublic@ac-nantes.fr



Le site de l'académie de Nantes <http://www.ac-nantes.fr>

Accès à l'espace dédié au mouvement

Région académique
Pays de la Loire

Académie

Scolarité / Études / Examens

Enseignements

Politique éducative

Concours / Métiers / RH

Accès rapide ▾



Accueil > concours/métiers/RH > carrières > Personnels enseignants publics (1^{er} et 2nd degré) d'éducation et d'orientation et psychologues

LE MOUVEMENT

Vous êtes actuellement nommé(e) dans l'académie de Nantes ou vous le serez à la suite de votre **participation au mouvement Inter-académique**.

Le Système d'Information et d'Aide pour les Mutations SIAM accessible par l'outil de gestion internet I-Prof permet d'accéder à des informations générales sur le mouvement, de consulter la liste des postes vacants, de saisir une demande de mutation, de vérifier son barème et de connaître le résultat de sa demande de mutation.

Le site académique permet d'accéder aux informations sur :

— [la phase interacadémique](#)

— [la phase intra-académique](#)

Accès à I-Prof via ETNA (espace de travail numérique)

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région académique
Pays de la Loire

Académie

Scolarité / Études / Examens

Enseignements

Politique éducative

Concours / Métiers / RH

Accès rapide ▾



[Annuaire du rectorat](#)
[Annuaire des établissements](#)
[Calendrier scolaire](#)

Intranet ETNA

2 POINTS DE VIGILANCE



Respect des délais :

- Pour la saisie des vœux
- Pour déposer un dossier médical
- Pour demander la rectification de votre barème
- Pour le téléchargement et la transmission de la confirmation de demande de mutation et des pièces justificatives récentes

Pour la rectification des barèmes :

- Demande impérative par **écrit** (courriel ou postal) transmis à votre gestionnaire (le nom et les coordonnées de votre gestionnaire figurent sur le site de l'académie).

Cf tableau des bureaux DIPE page 4 de la note de service académique n°2025-14

2. LE DOSSIER : CONNEXION ET CONTENU



CONNEXION À I-Prof/SIAM

Pour accéder à I-Prof, vous devez vous identifier en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe : 1^{ère} lettre de votre prénom suivie de votre nom
Ex. : Marion Deville = mdeville

Par défaut, votre NUMEN en majuscule ou le mot de passe que vous avez choisi

accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe ou Passcode OTP

Valider

[Identifiant ou mot de passe oublié](#)

Site de l'Académie > Elua >

<http://moncompte.ac-nantes.fr>

Récupérer mon compte

Des problèmes de connexion ?

☐ Je ne connais pas mon mot de passe.

☐ Je ne connais pas mon identifiant.

☐ Je rencontre d'autres problèmes de connexion.

☐ Je ne suis pas un robot 

Continuer

[Retour](#) [Retourner à la case départ](#) [Abandonner](#)

Accès à SIAM

I-Prof - Votre assistant Carrière

- Votre Courrier** ➔ Contactez votre correspon
- Votre Dossier** ➔ Consultez votre dossier ac
- Vos Perspectives** ➔ Informez-vous sur vos per
- Votre CV** ➔ Complétez votre curricula professionnelles ou perso
- Les Services** ➔ Utilisez les services applic SIAM pour vos demandes
- Les Guides** ➔ Informez-vous sur les pro

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académique (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).

I-Prof

- Présentation générale du service**
- Mouvement inter-académique**
- Mouvement intra-académique**

Vous trouverez sur ce site Interne de mutation lors de la phase inter d'éducation et d'orientation du sec

Vous pourrez, au fur et à mesure

Pour vous informer :

- Consulter la [note de service](#)
- Consulter les [pages d'inform](#)

Attention : les liens ne sont actifs que si :

- La date de saisie est comprise dans le calendrier d'ouverture/fermeture du serveur
- Le candidat atteste avoir lu les lignes directrices de gestion ministérielles et la note de service en cochant la case prévue à cet effet
- Pour pouvoir saisir votre demande de mutation, vous devez consulter entièrement votre dossier et valider tous les onglets

A compter du 18 octobre 2023

➤ Consultez la note de service relative aux opérations de mutation

Du 19 octobre 2023 à 12h00 au 29 novembre 2023 à 12h00

➤ Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire

Du 19 octobre 2023 à 12h00 au 29 novembre 2023 à 12h00

➤ Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général

Du 30 novembre 2023 à 08h00 au 8 décembre 2023 à 12h00

➤ Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

Du 20 octobre 2023 à 08h00 au 8 décembre 2023 à 23h59

➤ Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

A partir du 10 janvier 2024

➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique

Le 6 mars 2024

➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

A compter du 19 octobre 2023

➤ Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

Attention dates fictives

J'atteste avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion.

☐ Enregistrer

Vous devez cocher la case et enregistrer que vous avez lu la NDS et les LDG avant de pouvoir faire votre demande

Du 08 novembre (midi) au 29 novembre 2023 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. À défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

Note de service Retour

Mise à jour de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous avez Vous avez demandé	2 enfants Vous n'avez pas formulé de demande à caractère familial. Cliquez sur modifier pour faire une demande : - de rapprochement de conjoint, - d'autorité parentale conjointe, - de mutation simultanée.	
		Modifier

J'atteste avoir consulté ma situation familiale.

☐ Enregistrer

Je consulte et modifie mon dossier

Le dossier est présenté en 3 parties :
situation administrative / situation individuelle / situation familiale

I-Prof • • • professeur certifié anglais

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

25.500 0.1

Visualisation de votre dossier [Note de service] [Retour]

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous êtes	Mme [REDACTED] E, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE en ANGLAIS	
Vous habitez	[REDACTED] L 31770 COLOMIERS	
Vous êtes affecté(e) au	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL VICTOR HUGO à COLOMIERS	
L'adresse de confirmation est	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL VICTOR HUGO à COLOMIERS	
Votre ancienneté est de	29 ans dans ce poste	
Votre échelon est le	7 ème	
		[Modifier]

Aide en ligne en cliquant sur cet icône

situation administrative

I-Prof • • • •

professeur certifié anglais

SIAM - 2ND Degré 25.500.8.1 Mouvement général inter-académique

Visualisation de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous êtes	Mme [REDACTED], PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE en ANGLAIS	    
Vous habitez	[REDACTED] L 31770 COLOMIERS	
Vous êtes affecté(e) au	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL VICTOR HUGO à COLOMIERS	
L'adresse de confirmation est	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL VICTOR HUGO à COLOMIERS	
Votre ancienneté est de	29 ans dans ce poste	
Votre échelon est le	7 ^{ème}	

Modifier

I-Prof • • • •

professeur certifié anglais

SIAM - 2ND Degré 25.500.8.1 Mouvement général inter-académique

Modification de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Nombre d'années d'ancienneté dans votre poste 29 an(s) Votre échelon (entre 1 et 11) 7 ^e	Mise à jour de vos coordonnées L'envoi de votre confirmation de demande se fait dans votre établissement d'affectation. Dans le cas où cet envoi ne pourrait se réaliser, mettez à jour, si nécessaire, votre adresse personnelle. LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL VICTOR HUGO à COLOMIERS rue du test rue du test Code postal 31770 Ville COLOMIERS	  
	Valider Annuler	

Appuyer sur modifier

Saisir les nouvelles données et valider : prise en compte dans la base relative au mouvement

situation individuelle

I-Prof • • • •

psychologue éducation nationale
éducation développement apprentissage

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

Modification de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative Situations individuelles Situation familiale

Vous n'avez aucun élément de barème modifiable pour le dossier individuel.

Valider Annuler

I-Prof • • • •

psychologue éducation nationale
éducation développement apprentissage

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

Visualisation de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative Situations individuelles Situation familiale

Vous bénéficiez

si vous le demandez, d'une bonification "stagiaire non ex contractuel".
Vous devez la demander si vous voulez en bénéficier cette année. Pensez à modifier votre dossier.

N.B. : Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP ou PSY contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED, ex AESH ou ex EAP, ex cont. CFA, une bonification est mise en place en fonction du classement.

Modifier

Cas particulier des stagiaires :

Les stagiaires ont 3 ans pour utiliser leur bonification d'affectation (10 pts sur le premier vœu). Si un stagiaire ne l'a pas encore utilisée, le texte suivant s'affiche ...

I-Prof • • • •

psychologue éducation nationale
éducation développement apprentissage

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

Modification de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative Situations individuelles Situation familiale

Voulez-vous bénéficier cette année de la bonification "Stagiaire non ex contractuel" ?

☐ Oui
☒ Non

Valider Annuler

S'il veut en bénéficier : modifier puis valider l'écran ci contre

situation familiale

I-Prof • • • •

professeur certifié anglais

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

Visualisation de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous avez	1 enfant	
Vous avez demandé	Vous n'avez pas formulé de demande à caractère familial. Cliquez sur modifier pour faire une demande : ► de rapprochement de conjoint, ► d'autorité parentale conjointe, ► de mutation simultanée.	
Modifier		

I-Prof • • • •

professeur certifié anglais

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

Modification de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
☐ Rapprochement de conjoints ► Département du conjoint : Sélectionner un département ▼ ► Durée de séparation : 0 an ▼		
☐ Autorité parentale conjointe ► Département de l'autre parent : Sélectionner un département ▼ ► Durée de séparation : 0 an ▼		
☐ Mutation simultanée entre agents conjoints ► Nomen du conjoint : .grades autorisés ► Département sollicité : Sélectionner un département ▼		
☐ Mutation simultanée entre agents non conjoints ► Nomen de l'autre agent : grades autorisés		
Attention : Ce type de demande n'est pas bonifié mais vous donne l'assurance de ne pas être muté l'un sans l'autre.		
► Nombre d'enfants : 1		
Valider Annuler		

La situation familiale doit être vérifiée et éventuellement modifiée.

En cas de situation familiale ouvrant droit à une bonification, il faut cocher les cases correspondantes.

Le nombre d'enfant à charge peut être modifié : un enfant à naître, peut (sous réserve de fournir les pièces justificatives) être considéré à charge.

3. LA SITUATION DES STAGIAIRES



LES PARTICIPANTS

Les stagiaires sont des participants obligatoires

- Ils doivent participer au mouvement pour obtenir obligatoirement un poste (31 vœux maximum)
Attention : ils ne doivent pas demander de DOM s'ils ne souhaitent pas y être affecté
- Ils peuvent être affectés en dehors de leurs vœux selon la procédure de l'extension (cf partie 4)

EXCEPTION ... ne participent pas

- Les contractuels BOE
- Les ex-titulaires de l'enseignement public
- Les stagiaires CPIF (conseillers pédagogiques en ingénierie de formation)

Dans tous les cas vous devez participer au mouvement interacadémique, mais 2 situations peuvent se présenter suite au jury de titularisation

Situation 1 : vous êtes évalué positivement au jury de titularisation

Vous participez au mouvement interacadémique du 5 au 26 novembre 2025



Cas général : vous êtes évalué positivement au jury de titularisation



Vous rejoignez l'académie que vous avez obtenue à titre définitif selon les résultats publiés le 11 mars 2026

Vous participez au mouvement interacadémique du 5 au 26 novembre 2025



Vous êtes évalué positivement au jury de titularisation mais avez obtenu plus de 36 jours de congés – vous êtes en prolongation de stage



Vous rejoignez l'académie que vous avez obtenu à titre définitif selon les résultats publiés le 11 mars 2026.
Vous terminez votre stage dans cette académie et y êtes titularisé au cours de l'année scolaire n+1.

Dans tous les cas vous devez participer au mouvement interacadémique, mais 2 situations peuvent se présenter suite au jury de titularisation

Situation 2 : vous êtes non évalué ou ajourné au jury de titularisation

Vous participez au mouvement interacadémique du 5 au 26 novembre 2025



Vous participez au mouvement intra-académique dans l'académie d'affectation que vous avez obtenue selon les résultats publiés le 11 mars 2026



Vous êtes non-évalué ou ajourné au jury de titularisation



Vos affectations interacadémique et intra-académique sont annulées.
Vous effectuez la 2^{ème} année de stage dans l'académie de Nantes en situation de prolongation ou de renouvellement de stage



Vous êtes dans l'obligation de participer au mouvement interacadémique 2027 pour obtenir une nouvelle affectation à titre définitif.

DES BONIFICATIONS SPECIFIQUES

Stagiaires ex-enseignants contractuels de l'enseignement public des 1^{er} et 2nd degrés de l'EN, ex-CPE contractuels, ex-PSY EN contractuels, ex-PE psychologues contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ex-contractuels CFA public, ex-AED ou ex-AESH

Condition = justifier d'une année équivalent temps plein au cours des 2 années précédant le stage

OU

Ex-étudiants apprentis professeurs (EAP) et AED prépro

Condition = justifier de 2 années de services en cette qualité

Bonification

sur tous les vœux en fonction de l'échelon de classement au **01/09/2025**

Jusqu'au 3^{ème} échelon : + 150 pts

Au 4^{ème} échelon : + 165 pts

A partir du 5^{ème} échelon : + 180 pts

Stagiaires non ex-fonctionnaires et non ex-contractuels enseignants, CPE et PSY EN

Condition : effectuer son stage dans le 2nd degré de l'EN

Bonification : + 10 pts sur le 1^{er} vœu

Valable sur demande et une seule fois au cours d'une période de 3 ans

Se reporter à la diapositive 15

1^{ère} affectation dans le 2nd degré

Condition : demander son académie de stage et/ou demander son académie d'inscription au concours

Bonification : + 0,1 pts sur académie de stage et/ou académie d'inscription

Stagiaires précédemment titulaires d'un corps autre que ceux des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et PSY EN

Condition : avoir été titularisé dans la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière

Bonification : + 1000 pts sur le vœu portant sur l'académie correspondant à ancienne affectation

4. L'EXTENSION



LA PROCÉDURE

Chaque candidat OBLIGATOIRE doit obtenir une affectation à la rentrée scolaire. S'il n'a pas satisfaction dans les vœux formulés, il est soumis à la procédure d'extension selon un ordre de vœux spécifique et un barème spécifique.

Pour éviter l'extension, il est conseillé d'utiliser un maximum de vœux. Vous pouvez formuler jusqu'à 31 vœux portant exclusivement sur des académies.



L'extension se fait à partir de l'académie correspondant au premier vœu en suivant la table d'extension déterminée (cf diapo 25 et annexe III de la note de service académique n°2025-14 relative au mouvement interacadémique 2026)



Le barème retenu pour l'extension peut être différent du barème affiché. Il s'agit du barème le moins élevé attaché à l'un des vœux

LA TABLE D'EXTENSION : ORDRE SPÉCIFIQUE DES VŒUX

La procédure d'extension s'effectue à partir du 1^{er} vœu formulé, avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux (cf diapositives suivantes)

Par exemple, si vous formulez le vœu unique « académie de Nantes » et que vous ne l'obtenez pas, les possibilités d'entrée dans les académies seront examinées dans l'ordre suivant :

S
E
N
S

D
E

L
E
C
T
U
R
E

NANTES
RENNES
POITIERS
NORMANDIE
ORLEANS-TOURS
BORDEAUX
VERSAILLES
PARIS
CRETEIL
LIMOGES
AMIENS
LILLE
TOULOUSE
DIJON
LYON
CLERMONT-FD
GRENOBLE
MONTPELLIER
REIMS
NANCY-METZ
STRASBOURG
BESANCON
AIX-MARSEILLE
NICE

BARÈME SPÉCIFIQUE DE L'EXTENSION

Le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux comprend :

- ✓ Les points liés à **l'échelon**
- ✓ Les points liés à **l'ancienneté de poste**
- ✓ Les points liés à **l'ancienneté en éducation prioritaire**
- ✓ La bonification de 100 points accordés aux **BOE** (RQTH en cours de validité)
- ✓ les points liés au **rapprochement de conjoint et à l'autorité parentale conjointe** (uniquement si tous les vœux formulés sont bonifiés à ce titre)

EXEMPLES DE BARÈME D'EXTENSION

1^{ère} situation : stagiaire, sans rapprochement de conjoint

1 ^{er} échelon au 01/09/2025	forfait 14 points
Ancienneté de poste	0 point
Bonification stagiaire (1 ^{er} vœu)	10 points
Académie de stage (Nantes)	0,1 points

→ V1 Nantes	24,1 pts	(échelon /bonif stag./acad stage)
→ V2 Rennes	14 pts	(échelon)
→ V3 Toulouse	14 pts	(échelon)

=> Barème d'extension : **14 pts**

(barème le moins élevé : les bonifications ne sont pas incluses dans les éléments retenus)

Conseil :

- soit la table d'extension telle qu'elle est définie lui convient et il formulera un nombre de vœux limités
- Soit la table d'extension ne lui convient pas, il formulera un maximum de vœux pour définir lui-même son extension

2^{ème} situation : stagiaire, ex-contractuel EN avec rapprochement de conjoint et 1 enfant

3 ^{ème} échelon au 01/09/2025	3 x 7 = 21 points
Ancienneté de poste	0 point
Bonification ex-contractuel EN	150 points
Académie de stage (Nantes)	0,1 points
Rapprochement de conjoint (RC)	150,2 points
1 enfant à charge de – 18 ans	100 points

Il formule 1 vœu non bonifié au titre du RC (académie non limitrophe Nantes)

- **V1** Nantes **421,3 points** (échelon/bonif ex CTR/acad stage/RC+1 enfant)
- **V2** Rennes **421,2 points** (échelon/bonif ex CTR/RC+1 enfant)
- **V3** Poitiers **421,2 points** (échelon/bonif ex CTR/RC+1 enfant)
- **V4** Toulouse **171 points** (échelon/bonif ex CTR)

=> Barème d'extension : 21 pts

(barème hors bonifications car tous les vœux ne sont pas valorisés par le RC)

Conseil :

s'il n'a pas satisfaction sur un de ses 4 vœux, il part en extension avec un barème minimal. Il serait préférable soit qu'il ne formule pas le 4^{ème} vœu (réduit le barème d'extension – cf diapo suivante), soit qu'il élargisse ses vœux en définissant lui-même sa table d'extension

3^{ème} situation : stagiaire, ex-contractuel EN avec rapprochement de conjoint et 1 enfant

3 ^{ème} échelon au 01/09/2025	3 x 7 = 21 points
Ancienneté de poste	0 point
Bonification ex-contractuel EN	150 points
Académie de stage (Nantes)	0,1 points
Rapprochement de conjoint (RC)	150,2 points
1 enfant à charge de – 18 ans	100 points

Il ne formule que des vœux bonifiés au titre du RC

- **V1 Nantes** **421,3 points** (échelon/bonif ex CTR/acad stage/**RC+1 enfant**)
- **V2 Rennes** **421,2 points** (échelon/bonif ex CTR/RC+1 enfant)
- **V3 Poitiers** **421,2 points** (échelon/bonif ex CTR/RC+1 enfant)

=> Barème d'extension : 271,2 pts

(seuls les bonifications ex-CTR et acad de stage ne sont pas compris dans l'extension car tous les vœux concernent le RC)

5. LES BARÈMES



LES BONIFICATIONS LIÉES A L'EXPERIENCE ET AU PARCOURS PROFESSIONNEL

ANCIENNETÉ DE SERVICE (échelon)

Échelon détenu au 31/08/2025 pour les titulaires
Échelon détenu au 01/09/2025 pour les stagiaires ou les reclassements

Classe normale

14 pts forfaitaires pour les 1^{er} et 2^{ème} échelons
+ 7 pts par échelon à/c du 3^{ème}

Certifiés, PLP, CPE, PEPS, PSY-EN

Hors classe

7 pts par échelon + **56 pts** forfaitaires

Classe exceptionnelle

7 pts par échelon + **77 pts** forfaitaires
(plafonné à 105 pts)

Agrégés

Hors classe

7 pts par échelon + **63 pts** forfaitaires
Au 4^{ème} échelon si 2 ans d'ancienneté dans
cet échelon : **98 pts** forfaitaires
Au 4^{ème} échelon si 3 ans d'ancienneté dans
cet échelon : **105 pts** forfaitaires

Classe exceptionnelle

7 pts par échelon + **77 pts** forfaitaires
Au 3^{ème} échelon si 2 ans d'ancienneté dans
cet échelon : **105 pts** forfaitaires

ANCIENNETÉ DANS LE POSTE

BONIFICATIONS

0 pts pour les stagiaires

Ou

20 pts par année de service dans le poste actuel pour l'affectation actuelle à titre définitif (TPD) en qualité de titulaire

Ou

20 pts forfaitaires pour la période de détachement ou de stage + **20 pts** par année de service dans le dernier poste occupé dans le corps d'origine pour les stagiaires ex-titulaires d'un corps géré par la DGRH

Ou

20 pts par année de service dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire

+ **50 pts** par tranche de 4 ans d'exercice

Exemples :

Un enseignant affecté à titre définitif dans un établissement depuis 10 ans :

$$(20 \text{ pts} \times 10 \text{ ans}) + (2 \times 50 \text{ pts}) = 300 \text{ pts}$$

Un enseignant, stagiaire, ex- PLP affecté au LP Arago, Nantes pendant 4 ans avant son stage :

$$20 \text{ pts au titre de l'année de stage} + (4 \text{ ans} \times 20 \text{ pts}) + 50 \text{ pts} = 150 \text{ pts}$$

Un enseignant en disponibilité depuis 3 ans mais précédemment affecté dans un établissement à titre définitif pendant 2 ans :

$$20 \text{ pts} \times 2 \text{ ans} = 40 \text{ pts}$$

EXERCICE EN EDUCATION PRIORITAIRE

La liste des établissements relevant de l'éducation prioritaire est consultable sur le site de l'académie

<https://www.ac-nantes.fr/le-mouvement-interacademique-124213>

Objectif :

valoriser les années d'exercice pour les personnels affectés de manière continue dans le même établissement classé REP, REP+ ou CLA pour au moins un demi-service et une période de 6 mois par année

BONIFICATIONS

▪ REP	:	200 pts
REP+	:	400 pts

(à partir de 5 ans d'ancienneté acquise au 31/08/2026, sur tous les vœux)

▪ CLA	:	120 pts
-------	---	---------

(justifier d'une durée minimale de 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans un établissement engagé dans un CLA)

LES BONIFICATIONS FAMILIALES

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)

(priorité prévue par l'article L521-19 et suivants du code de la Fonction Publique)

Rappel : saisir la situation familiale (cf diapositive 16)

Situation familiale

- Agents mariés (au plus tard au 31/08/2025)
- Agents liés par un PACS (au plus tard au 31/08/2025)
- Agents non mariés, non pacsés ayant un ou des enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/2026, né et reconnu au plus tard le 31/12/2025 ou ayant reconnu par anticipation un enfant à naître (avant le 31/12/2025) ou un enfant en situation de handicap majeur à charge

Situation professionnelle

Le conjoint doit :

- Exercer une activité professionnelle
- Être demandeur d'emploi après une cessation d'activité postérieure au 31/08/2023
- Être étudiant dans un cursus d'au minimum 3 années au sein d'un établissement de formation recrutant exclusivement sur concours et dès lors qu'il n'est pas possible de changer d'établissement jusqu'à l'obtention du diplôme.

Condition

Le 1^{er} vœu formulé doit correspondre à l'académie où le conjoint exerce son activité professionnelle principale.

BONIFICATIONS

- **150,2 pts** pour l'académie de résidence professionnelle du conjoint et les académies limitrophes
- **100 pts** par enfant à charge de – de 18 ans au 31/08/2026 et les enfants à naître déclarés au plus tard le 31/12/2025, un enfant à charge en situation de handicap s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits

LA NOTION DE SEPARATION

Les conjoints sont dits séparés dès qu'ils exercent leur activité professionnelle dans des départements distincts.

BONIFICATIONS

Stagiaires :

190 pts forfaitaires (résidence professionnelle = département d'implantation de l'établissement d'exercice)

Titulaires :

➤ agent en activité :

1^{ère} année : 190 pts/ 2 ans : 325 pts/ 3 ans : 475 pts/ 4 ans et + : 600 pts

➤ agent en congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint :

1^{ère} année : 95 pts/ 2 ans : 190 pts/ 3 ans : 285 pts/ 4 ans et + : 325 pts

+ 100 points si séparation effective sur des académies non limitrophes ou

+ 50 points si séparation effective sur des départements non limitrophes relevant d'académies limitrophes

L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE (APC) (priorité prévue par l'article L521-19 et suivants du code de la Fonction Publique)

Principe et conditions

Objectif : faciliter le regroupement de la cellule familiale autour de l'enfant

- Concerne les situations de garde alternée, garde partagée ou droit de visite
- Les mêmes conditions professionnelles que le RC
- Les enfants doivent avoir – de 18 ans au 31/08/2026

Bonifications

Elles sont identiques au RC à savoir :

- **150,2 pts**
- **100 pts/enfant** à charge de – 18 ans au 31/08/2026 et les enfants à naître reconnus avant le 31/12/2025

Et éventuels points pour années de séparation (sous réserve de production de pièces justificatives)

MUTATIONS SIMULTANÉES entre 2 conjoints titulaires, ou 2 conjoints stagiaires enseignants du second degré, CPE ou PSY-EN

Principe et conditions

Objectif : Obtenir une affectation dans la même académie puis le même département

- Les agents doivent être reconnus conjoints
- Formuler des vœux strictement identiques et dans le même ordre, et ce, même si les conjoints appartiennent à des corps différents (exemple certifié / PLP)
- Si la mutation simultanée a été demandée à l'INTER, elle s'applique systématiquement à l'INTRA (pas de possibilité de changement de stratégie)

Bonifications

- **80 pts** forfaitaires sur l'académie saisie en rang 1 et les académies limitrophes

À noter :

il est possible de demander une mutation simultanée entre 2 enseignants non conjoints mais cela n'ouvre pas le droit à des bonifications

LES DEMANDES LIEES A LA SITUATION PERSONNELLE

LES PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)
(priorité prévue par l'article L521-19 et suivants du code de la Fonction Publique)

Condition

- Être reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi

C'est-à-dire être détenteur d'une **reconnaissance en qualité de travailleur handicapé** (par la commission des droits et de l'autonomie) en cours de validité ou, pour les **autres bénéficiaires**, être en mesure d'apporter la pièce justifiant qu'ils entrent dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi

Bonification

- **100 pts** sur chaque vœu

À noter :

Cette bonification est automatique, sous réserve de production de la pièce justificative et n'est pas cumuleable avec la bonification pour priorité médicale accordée après avis du pôle santé social handicap

LES DEMANDES FORMULÉES AU TITRE DU HANDICAP (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005)

Condition

- Être reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi vous-même.
- Avoir un conjoint en situation de handicap ou un enfant à charge âgé de moins de 20 ans au 31/08/2026 en situation de handicap ou atteint d'une maladie grave, ou un enfant à charge atteint de handicap et hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge

Bonification

- **1000 pts** sur les vœux proposés par le pôle santé social handicap en fonction des besoins médicaux de l'enseignant ou de l'ayant-droit

Un dossier **complet et récent**, ainsi que l'annexe I complétée de la note de service relative au mouvement interacadémique, doit impérativement être transmis au plus tard le **26 novembre 2025**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Nantes
Pôle santé social handicap
Dossier médical pour les mutations
BP 72616
44326 Nantes cedex 03

LES PERSONNELS SOLLICITANT LA RECONNAISSANCE DU CENTRE DE LEURS INTERETS MATERIELS ET MORAUX – CIMM

Priorité légale prévue par l'article L-512-19 du CGFP

Condition

- Formuler le vœu DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) en rang 1
- Fournir tous les éléments permettant aux services rectoraux d'apprécier le centre des intérêts matériels et moraux

Bonification

1000 pts sur le vœu formulé en rang 1

LES BONIFICATIONS LIEES AU CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE

Condition	Bonification
<u>VŒU PREFERENTIEL</u> Exprimer pour la 2^{ème} année consécutive le même premier vœu académique que l'année précédente. Pas d'interruption dans la demande ou de changement de stratégie sinon les points cumulés sont perdus. Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale	+ 20 pts/an dès la 2^{ème} année sur le 1^{er} vœu bonification plafonnée à 100 pts
<u>VŒU UNIQUE CORSE</u> Formuler le vœu Corse en vœu unique pour la 2^{ème} fois consécutive Cumul possible avec le vœu préférentiel ou les bonifications liées à la situation familiale	➤ + 800 pts pour la 2^{ème} expression consécutive du vœu unique Corse ➤ + 1000 pts à partir de la 3^{ème} expression consécutive du vœu unique Corse



6. LES POSTES SPÉCIFIQUES NATIONAUX (SPENAT) DONT LES POSTES A PROFIL (POP)

LES POSTES SPÉCIFIQUES NATIONAUX

Objectif :

Porter à la connaissance d'un vivier national, le descriptif de postes présentant des caractéristiques et des compétences particulières.

Concerne entre autres :

- Classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE
- Sections binationales et internationales
- Postes "théâtre expression dramatique"
- Postes "cinéma –audio"
- Certaines classes de BTS
- Certains postes de PLP

Postes vacants :

Affichage sur SIAM et le site de l'académie

Les différentes étapes :

- 1^{ère} : Saisie des vœux du 5/11 (midi) au 26/11/2025 (midi) sur SIAM
- 2^{ème} : Constitution du dossier en ligne via SIAM/I-Prof rubrique « services » : mise à jour du CV, lettre de motivation, joindre rapport d'inspection ou compte rendu de carrière, ... du 5/11 (midi) au 26/11/2025 (midi)
- 3^{ème} : Téléchargement de la confirmation par vos soins, envoi à l'établissement pour visa du chef d'établissement puis retour au rectorat du 27/11 au 5/12/2025

LES POSTES A PROFIL (POP)

Objectif :

Proposer aux enseignants, au niveau national, des postes qui requièrent des compétences, qualifications, et/ou aptitudes particulières ou des postes sur un territoire isolé ou en éducation prioritaire

Concerne :

- postes liés à des projets d'établissement, de coordination d'équipes
- postes implantés dans des zones particulièrement difficiles : zone rurale isolée, insulaire, montagnaise

Obligation : durée minimale d'affectation de 3 ans sur le poste

Pas de vœux larges possibles.
Si aucun poste POP disponible dans la discipline ou l'établissement : message bloquant puis retour à la liste des vœux

- Consultation des fiches de postes publiées dès le 5/11/2025 sur SIAM et sur le site
- Mise à jour du CV dans I-Prof

Les différentes étapes :

- 1^{ère} : Saisie des vœux du 5/11 (midi) au 26/11/2025 (midi) sur SIAM
- 2^{ème} : Envoi d'une lettre de motivation à l'adresse figurant sur la fiche de poste - du 5/11 (midi) au 26/11/2025 (midi)
- 3^{ème} : Téléchargement de la confirmation par vos soins, envoi à l'établissement pour visa du chef d'établissement puis retour au rectorat du 27/11 au 5/12/2025
- 4^{ème} : Phase d'instruction des demandes et organisation des entretiens de recrutement en visioconférence entre le 5 et 16 janvier 2026

Pour obtenir un poste à titre définitif sur un établissement, sur une zone de remplacement ou sur un poste spécifique académique, vous devrez participer à la phase **intra-académique** dans votre nouvelle académie

LA NOTE DE SERVICE ACADEMIQUE PARAITRA FIN FEVRIER/DEBUT MARS 2026

Audio du diaporama en ligne à compter du 5/11/2025

Cellule d'accueil téléphonique 02 40 37 38 39

**LES SERVICES DE LA DIPE RESTENT A VOTRE
DISPOSITION**